

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, en date du 5 décembre 2023 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 29 /11/2023</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en 23exercice :</i>
	<i>Présents : 18</i>
	<i>Votants : 18</i>

Présents :

Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, PARAYRE, RECHE, SAURT, SABEL, SAURAT, MATHIEU,
Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, LAGARD, LAPEZE, MEYNEN, MURET, ROUX

Absents/excusés ayant donné procuration :

Absents excusés : M. CAUMON, Mme LE QUILLEC

Absents/non excusés : M. BARRAU, M. LAPLANCHE, Mme MATHIERE

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Jocelyne

Avant de commencer la séance, Madame SAURT remet à Monsieur Le Docteur SABATIER les fonds recueillis lors de la manifestation « OCTOBRE ROSE » soit 1416 € et ceci en présence des représentants de la LIGUE CONTRE LE CANCER.

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Tarifs restauration scolaire au 01.01.2024
- Décisions budgétaires modificatives
- Participation au projet « L'Ecole faisons la ensemble »
- Complément de subventions 2023
- Questions diverses

Cette séance sera suivie d'une réunion de travail

DELIBERATIONS

N° 1 : Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal

M. Le Maire signale une erreur dans le décompte du vote de la délibération n°3 Réaménagement de la dette LOT HABITAT – Garantie d'emprunts. Il faut lire : Le vote est adopté à la MAJORITE (au lieu de l'unanimité)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à L'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - -- DEMON – FICAT- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT- ROUX-SAURAT		

- N° 2 : Tarifs restauration scolaire au 01.01.2024

Madame la 1^{ère} Adjointe en charge des affaires scolaires expose que le prix des repas fournis par le collège est fixé par le Département soit 3,58€ à l'heure actuelle. Le prix du gouter soit 0,10 € n'est plus compris.

Le Département décide d'augmenter le prix des repas de 0,32€. La commune doit donc répercuter cette somme sur le prix des repas selon le barème proposé.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à L'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - -- DEMON – FICAT- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - -- MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT- - ROUX- SAURAT		

N° 3 : Décisions Budgétaires Modificatives n°7

Suite au vol de la caméra de surveillance et de son mât de support au plan d'eau, il est nécessaire de remplacer cet équipement. La nouvelle caméra installée sur le poste de secours et couvrant l'environnement à 360° sera reliée à la Mairie par une box.

La Commune a fait l'acquisition d'un barnum d'occasion en excellent état qui a été installé dans la cour de l'école.

Il a été procédé à l'achat d'un sèche-linge professionnel pour l'école maternelle

Les nouveaux ASVP sont dorénavant équipés de Smartphones et du logiciel capables de capturer et d'envoyer directement les photos des contrevenants et de dresser les procès-verbaux.

Ces achats nécessitent donc une décision budgétaire modificative pour un montant de 12500 €

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à L'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - - DEMON - FICAT- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - - MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE - PARAYRE - SABEL - SAURT- - ROUX- SAURAT		

N°4 Décision budgétaire modificative n° 8

Les investissements de l'année 2022 et 2023 nécessitent des amortissements qui n'avaient pas pu être prévus lors de la confection du budget.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à L'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - - DEMON - FICAT- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - - MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE - PARAYRE - SABEL - SAURT- - ROUX- SAURAT		

Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget Annexe logements LEBREIL

La pompe à chaleur d'un logement de LEBREIL étant hors service, il est nécessaire de faire une Décision Budgétaire Modificative de 2600 € pour procéder à son remplacement.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à L'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - - DEMON – FICAT- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - - MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT- - ROUX- SAURAT		

N° 4 – Participation au projet : « L'école faisons la ensemble »

Madame SABEL 1^{ère} Adjointe explique à l'assemblée :
Organisé dans le cadre du Conseil National de la Refondation, un projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » (NEFLE) est un projet monté au niveau local en faveur des élèves et financé par l'état à travers le Fonds d'innovation pédagogique (500 000 000€ pour le quinquennat).

Pour le bien-être des élèves de l'école élémentaire, un barnum tenant lieu de préau a été installé dans la cour de récréation. Cette structure permettra aux enfants de trouver un abri au calme et de profiter d'un lieu dédié à diverses activités. Ce barnum semi-fermé sera aménagé avec un mobilier adéquat.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté A l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - - DEMON – FICAT- LAGARD -LAFAGE - LAPEZE - - MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE – PARAYRE - SABEL – SAURT- - ROUX- SAURAT		

Questions diverses :

Le déplacement du GR 65 a été validé mais pas le PR de Rouillac. Rechercher une solution

Porte drapeau : deux jeunes ont été nommés mais il faudrait avoir un ou deux conseillers municipaux susceptibles de les remplacer si besoin.

Terrain de M. DIGIANANTONIO : l'acte d'achat a été signé.

Achat de la maison passage de la Molle de Mme. DALOT et M. MOUILHARAT : le sous seing a été signé pour leur permettre le montage financier.

Prochaines rencontres :

- Jeudi 14 décembre : goûter des Aînés du CCAS
- vendredi 8 décembre 2023 : Fête de Saint Geneviève, patronne des gendarmes

L'Association de chasse St Hubert de Montcuq s'était repliée sur les anciens vestiaires du Stade de Saint Laurent Lolmie pour installer leur relais de chasse mais cela ne paraît pas leur convenir. La commune envisage d'acquérir la maison de M. BOUCHETAL au Monticule sur la route de Castelnaud dont la conformation paraît correspondre à leurs besoins. M. Le Maire va engager la négociation.

Le logement de Belmontet au Presbytère est reloué. Quelques travaux sont en cours.

Installation d'un padel : on peut l'envisager recouvert de la toiture photovoltaïque devant l'outil en mains. A suivre.

Mme PARAYRE signale la non-conformité de l'éclairage du gymnase (deux angles sont mal éclairés) M le Maire demande à M. ARNAL d'approcher un électricien pour établir un devis de mise en conformité.

CAHORS AUTO RETRO : MONTCUQ pourrait faire la demande auprès de cette association pour être village étape de leur circuit de voitures anciennes. S'inscrire.

M le Maire informe l'assemblée de la distinction obtenue par Madame FICAT Isabelle qui a été promue au grade de Commandeur des Palmes Académiques. L'assemblée félicite chaudement Madame FICAT.

La séance est levée à 22 h.

N° 5 – Complément de subventions 2023

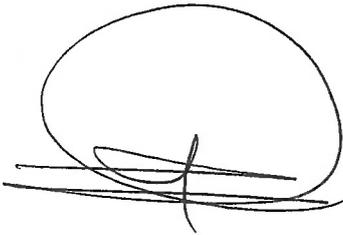
Monsieur le Maire explique à l'assemblée : Une subvention de 500€ a été attribuée à la nouvelle association « Montcuq hier et aujourd'hui » pour pouvoir acheter des matériels nécessaires à la lecture des documents photographiques. Il faut donc l'inscrire sur le tableau des subventions.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté A l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - - DEMON - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - - MATHIEU - MEYNEN - MURET - RECHE - PARAYRE - SABEL - SAURT - - ROUX- SAURAT		

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h

Le Maire, Alain LALABARDE



Secrétaire de Séance Jocelyne MATHIEU